Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260306-DCM20260303-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à dix-huit heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme MASSON Liza, LEGRAND Denis et LE BOUCHER Valérie, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme KÉRÉBEL Karine, CARIOU Gisèle et HÉLIÈS Solène.
Le quorum a été atteint avec 14 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n° 2026-03-003 AFFECTATION DU RESULTAT

Dossier présenté par : Hervé QUINQUIS

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission finances,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 – Budget Principal, ce jour,

- Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement
- Résultat de fonctionnement **1 501 294,89 €**
- Affectation du résultat
  - **1 501 294,89 €** € en investissement

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Gisèle CARIOU